

Suravenir annonce les taux de rendement 2024 de ses fonds en euros

Brest, le 24 janvier 2025. Suravenir a enregistré une collecte brute record de 5,4 milliards d'euros en 2024. Dans ce contexte, la filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa affiche cette année, pour ses fonds en euros ouverts à la commercialisation, des rendements stables sur ses contrats d'assurance-vie et en hausse sur les Plans d'Épargne Retraite individuels.

Les contrats grand public distribués par les fédérations du Crédit Mutuel Arkéa **affichent un taux net de revalorisation de 2,20 % sans condition (2,50 % en mandat d'arbitrage) et les contrats patrimoniaux affichent quant à eux un taux net de 2,50 % et jusqu'à 3,20 % si la condition en unités de compte est remplie. Sur internet, le taux net de Suravenir Opportunités 2 se maintient également à 2,50 %.**

Le taux de rendement du fonds en euros Fonds Euros Retraite, porté par une collecte soutenue, est relevé de **+0,35 % par rapport à 2023. Les Plans d'Épargne Retraite individuels affichent ainsi un taux net de revalorisation de 3,00 %**. Suravenir souhaite ainsi accompagner la dynamique de collecte sur ces contrats qui permettent aux clients de financer leur retraite.

Soucieuse d'aider ses assurés à maintenir leur pouvoir d'achat et dans le but de favoriser la collecte sur ses fonds en euros, Suravenir a proposé différentes **opérations commerciales de bonification** au cours de l'année 2024. Les clients ayant profité du cumul des offres sur encours et sur versements ont pu bénéficier d'un taux servi en 2024 pouvant aller jusqu'à **4,20 % net¹ pour l'Actif général en gestion libre et jusqu'à 4,50 % net² pour Suravenir Opportunités 2, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions des offres**. Des opérations commerciales sont de nouveau proposées en 2025.

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

Pour l'année 2024, le **fonds en euros Sécurité Pierre Euro, fermé à la commercialisation, majoritairement investi en immobilier**, affiche un taux de rendement de 2,10 % net³ pour l'année 2024. Suravenir renouvelle son engagement de garantir, pour l'année 2025, **un taux minimum de revalorisation, à hauteur de 2,25 % net⁴**.

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Face à des situations de marché hétérogènes, Suravenir prône toujours la **diversification** et invite ses assurés à positionner une partie de leurs avoirs sur des unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital**, en concertation avec leur conseiller, qui saura les accompagner dans le choix des supports d'investissement les plus adaptés à leur profil. Suravenir continue de croire en la pertinence du mandat d'arbitrage, qui permet d'assurer une réelle diversification. A cette fin, la compagnie propose une large gamme de mandats d'arbitrage, qui a été enrichie de nouveaux supports d'investissement en 2024.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

François-Régis Bernicot, président du directoire de Suravenir : *“Dans le contexte économique actuel, Suravenir a fait le choix d'offrir des taux de rendement en grande partie identiques à ceux de l'année passée, grâce à l'apport de la réserve pour participation aux bénéfices. En 2024, nous avons à nouveau mené des opérations commerciales visant à la fois à activer la collecte sur les fonds en euros et à valoriser l'encours déjà détenu par les assurés. Cette politique commerciale volontariste, qui prend en compte la nécessaire diversification en unités de compte de l'épargne des assurés, est reconduite en 2025. Parallèlement, nous poursuivrons nos actions en faveur d'une finance plus durable et plus inclusive.”*

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Retrouvez les informations qui doivent être publiées en application du règlement européen dit 'SFDR' : www.suravenir.fr/assureur-responsable-et-engage/ et reglementaire-priips.suravenir.fr/

¹ Taux de revalorisation du fonds en euros Actif Général servi au 31/12/2024, en gestion libre, pour une nouvelle souscription en 2024 d'un contrat d'assurance-vie/de capitalisation (concerné par les offres commerciales déployées entre le 15/01/2024 et le 31/12/2024) dont les versements de 5 000 euros minimum ont été investis à 70 % minimum en unités de compte. Taux net de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés aux garanties décès, et aux options de gestion du contrat. Cette bonification du taux de rendement du fonds en euros Actif Général a été appliquée au 31/12/2024, prorata temporis, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions qui vous ont été présentées lors du lancement des offres commerciales.

² Taux de revalorisation du fonds en euros Suravenir Opportunités 2 servi au 31/12/2024, pour une nouvelle souscription en 2024 d'un contrat d'assurance-vie (concerné par les offres commerciales déployées entre le 27/01/2024 et le 31/12/2024) dont les versements ont été investis selon les conditions de montant et d'unités de compte définies dans les conditions des offres commerciales. Taux net de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels liés aux garanties décès, et aux options de gestion du contrat. Cette bonification du taux de rendement du fonds en euros Suravenir Opportunités 2 a été appliquée au 31/12/2024, prorata temporis, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions qui vous ont été présentées lors du lancement des offres commerciales.

³ Taux de revalorisation du fonds en euros Sécurité Pierre Euro pour l'année 2024, net de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels au titre de la garantie optionnelle décès.

⁴ Taux minimum de revalorisation du fonds en euros Sécurité Pierre Euro, pour l'ensemble des provisions mathématiques présentes au contrat au 31/12/2025. Taux net de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels au titre de la garantie optionnelle décès. Taux servi en janvier 2026.

Rendements 2024 des fonds en euros

Contrats bancaires grand public

Crédit Mutuel Arkéa

NaviG'Options	
Gestion libre	2,20 %
Mandat d'arbitrage	2,50 %

Contrats patrimoniaux

Crédit Mutuel Arkéa, Arkéa Banque Privée, Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP) sous la marque Vie Plus

NaviG'Patrimoine - Excelcius Vie - Patrimoine Vie Plus	
Gestion libre	2,50 %
Mandat d'arbitrage	2,80 %
Bonification appliquée à l'encours du contrat (gestion libre et mandat d'arbitrage)	
si taux d'UC dans l'encours sup ou égal à 50%	3,00 %
si taux d'UC dans l'encours sup ou égal à 70%	3,20 %

Marché Internet

Contrats commercialisés sur Internet (frais de gestion annuels : 0,60 %)	
Suravenir Rendement et Suravenir Rendement 2 (Gestion libre)	2,20 %
Suravenir Rendement et Suravenir Rendement 2 (Mandat d'arbitrage)	2,50 %
Suravenir Opportunités et Suravenir Opportunités 2 (Gestion libre)	2,50 %

Ces fonds sont notamment disponibles sur les contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation commercialisés par Fortuneo, Linxea, MeilleurTaux placements, Assurancevie.com, Hedios, Epargnissimo, Altaprofits, Yomoni, WeSave, Grisbee, Préfon, Colbr, Pierre Papier Immo by Nexity, Homunity.

Concernant le contrat d'assurance-vie commercialisé par Fortuneo, le fonds Suravenir Opportunités 2 bénéficie d'une bonification appliquée à l'encours du contrat :

Bonification appliquée à l'encours du contrat (gestion libre) si	
l'encours moyen investi en UC sur l'année 2024 est supérieur ou égal à 30 %	3,10 %
l'encours moyen investi en UC sur l'année 2024 est supérieur ou égal à 50 %	3,60 %
l'encours moyen investi en UC sur l'année 2024 est supérieur ou égal à 70 %	4,00 %

Contrats commercialisés par le groupe Primonial

Sérénipierre	
Sécurité Pierre Euro (fermé à la commercialisation)	2,10 %
Actif général	2,50 %
si taux d'UC dans l'encours sup ou égal à 50 %	3,00 %
si taux d'UC dans l'encours sup ou égal à 70 %	3,20 %

Plan d'Épargne Retraite individuel : Fonds Euros Retraite

Marché réseaux bancaires (Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest) :

Projection Retraite : 3,00 %

Marché patrimonial (CGP et Arkéa Banque Privée) :

PERTinence Retraite : 3,00 %

Marché internet :

Suravenir PER : 3,00 %

Performance 2024 des mandats d'arbitrage

La performance des mandats d'arbitrage se maintient, sur les principaux mandats, à un niveau supérieur à la rémunération du fonds en euros. Cette année encore, le rendement du fonds en euros détenu au sein des mandats d'arbitrage est majoré.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.



La parole à François-Régis Bernicot, président du directoire de Suravenir :
Consultez la vidéo explicative du contexte de l'annonce des taux de rendement

A propos de Suravenir

Suravenir est la filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa. Au 31 décembre 2024, Suravenir affiche plus de 53,8 milliards d'euros d'encours gérés en assurance-vie et une collecte brute qui s'élève à 5,4 milliards d'euros. Suravenir et ses 383 collaborateurs sont spécialisés dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d'assurance-vie et de prévoyance commercialisés par un grand nombre de partenaires distributeurs : réseaux bancaires, canal internet, conseillers en gestion de patrimoine, courtiers et autres grands partenaires.

Plus d'informations : www.suravenir.fr

Contacts presse : Katell Piriou - 06 21 68 17 91 - katell.piriou@suravenir.fr

Adeline Capitaine - 06 87 73 99 27 - adeline.capitaine@suravenir.fr